

Traduction libre pour information

“Global Horizon 7%”

Émetteur:	Credit Suisse International (Moody's : Aa1 / S&P : AA- / Fitch IBCA Ltd. : AA-)
Dealer :	Credit Suisse Securities (Europe) Limited
Montant Principal Total:	Jusqu'à EUR 100,000,000
Nominal:	EUR 1,000
Devise de Règlement:	EUR
Prix d'Émission:	101%
Prix de souscription maximum pendant la Période de Distribution	101%
Date de Transaction:	26 Juin 2008
Date de Paiement:	15 Juillet 2008
Période de Distribution:	Du 15 Juillet 2008 au 15 Décembre 2008 (sauf cas de clôture anticipée de l'offre par l'Emetteur)
Date d'Observation Initiale:	15 Décembre 2008
Date d'Observation Finale:	1er Décembre 2018
Date d'Échéance:	15 Décembre 2018 (sauf cas de rappel anticipé par l'Emetteur)
Indices de Référence:	Dow Jones EuroStoxx 50 (Bloomberg code: SX5E <Index> Dow Jones Industrial Average (Bloomberg code : INDU <Index>) Hang Seng China Enterprises Index (Bloomberg code : HSCEI <Index>)
Date d'Observation du Rappel Anticipé :	1 Décembre 2014
Date de Rappel Anticipé :	15 Décembre 2014
Coupon fixe :	7%
Date de Paiement du Coupon Fixe :	15 Décembre 2009
Définition des Indices:	<ul style="list-style-type: none"> • SX5E_Initial, INDU_Initial, HSCEI_Initial: Niveau de Clôture Officiel de chaque Indice de Référence en Date d'Observation Initiale • SX5E_ER, INDU_ER, HSCEI_ER: Niveau de Clôture Officiel de chaque Indice de Référence en Date d'Observation du Rappel Anticipé • SX5E_FINAL, INDU_FINAL, HSCEI_FINAL: Niveau de Clôture Officiel de chaque Indice de Référence en Date d'Observation Finale

Montant de Remboursement Anticipé :

En Date d'Observation du Rappel Anticipé:

Si $SX5E_ER \geq 100\% \times SX5E_Initial$, **ET**

Si $INDU_ER \geq 100\% \times INDU_Initial$, **ET**

Si $HSCEI_ER \geq 100\% \times HSCEI_Initial$,

Montant de Remboursement Anticipé = 100% + 35%

Remboursement en Date d'Echéance : SAUF RAPPEL ANTICIPE

En Date d'Observation Finale:

Si $SX5E_FINAL \geq 100\% \times SX5E_Initial$, **ET**

Si $INDU_FINAL \geq 100\% \times INDU_Initial$, **ET**

Si $HSCEI_FINAL \geq 100\% \times HSCEI_Initial$,

Remboursement = 100% + 63%

SINON:

Remboursement =

$$100\% \times \left[1 + Participation \times \text{Max} \left(0, \frac{1}{10} \sum_{k=1}^{10} Basket_Performance_k \right) \right]$$

$$Basket_Performance_k = \frac{1}{3} \times \left(\left(\frac{SX5E_k}{SX5E_Initial} - 1 \right) + \left(\frac{INDU_k}{INDU_Initial} - 1 \right) + \left(\frac{HSCEI_k}{HSCEI_Initial} - 1 \right) \right)$$

Avec :

$SX5E_k$ est le niveau de clôture official du SX5E à une Date d'Observation Moyenne k

$INDU_k$ est le niveau de clôture official du INDU à une Date d'Observation Moyenne k

$HSCEI_k$ est le niveau de clôture official du HSCEI à une Date d'Observation Moyenne k

Participation = [100%]

Remboursement minimum garanti à l'échéance: 100% du nominal

Dates d'Observations
Moyenne :

k	Date d'Observation Moyenne k
1	1 Décembre 2009
2	1 Décembre 2010
3	1 Décembre 2011
4	1 Décembre 2012
5	1 Décembre 2013
6	1 Décembre 2014
7	1 Décembre 2015
8	1 Décembre 2016
9	1 Décembre 2017
10	1 Décembre 2018 (Date d'Observation Finale)

Règlement: Euroclear 94673 / Clearstream

Agent de Calcul : Credit Suisse International

Code ISIN : **XS0372118850**
Valorisation Indicative: Crédit Suisse s'engage à publier quotidiennement sur écran Reuters et Bloomberg une Valorisation de la Note sous la forme d'un prix acheteur et d'un prix vendeur sur la base des cours de clôture officiels des Indices de Référence dans des conditions normales de marché.

L'écart entre le prix acheteur et le prix vendeur ne devra pas dépasser 1%

Liquidité : Quotidienne

Droit Applicable: Droit Anglais

Listing : Dublin

Restrictions de vente :**Général**

Les Titres achetés par une personne ne pourront être offerts ou revendus et aucun document y relative ne pourra être distribué dans une juridiction quelconque autrement que dans la mesure où les lois et réglementations de cette juridiction l'autorisent et en pleine conformité avec ces lois et réglementations.

USA, US persons.

Les Titres n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 et ne peuvent être vendus ou offerts aux Etats-Unis ou à des U.S. persons, directement ou indirectement.

Espace Economique Européen

En ce qui concerne les Etats de l'Espace économique européen qui ont transposé la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE) (les "Etats Membres Concernés"), les Titres ne peuvent être vendus ni offerts et les documents y relatifs ne peuvent être distribués, à compter de la date à laquelle la Directive Prospectus a été transposée dans l'Etat Membre Concerné, au public (dans le sens de la Directive) dans l'Etat Membre Concerné, que dans des circonstances ne requérant pas la préparation d'un prospectus telle que prévue par la Directive Prospectus.

France

Le Prospectus de Base relatif aux Titres sera soumis à l'approbation de la UK Listing Authority et le certificat de passeport européen prévu par la Directive Prospectus sera notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Les Titres seront vendus à des compagnies d'assurance en France uniquement pour servir de sous-jacent à des unités de compte de contrats d'assurance vie devant être commercialisés par lesdites compagnies d'assurance en France.

La présente information a été émise par Credit Suisse International ("CS"), qui est autorisée et réglementée par la Financial Services Authority, 25 The North Colonnade, Canary Wharf, London, E14 5HS, pour conduire des opérations de banque et services d'investissement au Royaume Uni. La présente information est strictement confidentielle et ne doit pas être communiquée sans l'accord préalable de CS.

En acceptant de conclure une opération avec Credit Suisse International ("CSi"), vous reconnaissiez avoir lu et compris les termes suivants: CSi agit uniquement en qualité de co-contractant à des conditions de marché et ni CSi ni Credit Suisse ni aucune société affiliée n'agit en qualité de conseil financier à moins qu'il n'y ait été préalablement consenti par écrit. Préalablement à la conclusion de toute opération, vous devez vous assurer de ce que vous comprenez parfaitement les risques et bénéfices potentiels de celle-ci et établir de façon indépendance la pertinence de l'opération compte tenu de vos objectifs, de votre expérience, de vos ressources financières et opérationnelles ainsi que de toute autre circonstance appropriée. Vous êtes invités à consulter tout conseil que vous estimeriez approprié pour vous assister dans votre prise de décision. Vous devez également comprendre que CSi, Credit Suisse ou toute société affiliée peut être amenée à fournir des services bancaires ou financiers à toute société ou émetteur des instruments financiers mentionnés dans les présentes, garantir, prendre ferme ou agir en qualité de teneur de marché, détenir des positions ou encore acheter ou vendre tous instruments financiers pouvant être similaires ou identiques à ceux objets de l'opération que vous envisagez de conclure avec nous. Si nous agissons en qualité de teneur de marché pour lesdits instruments financiers, il ne doit pas être présumé que nous continuerons à le faire. Tous termes exprimés dans les présentes sont fournis à titre indicatif et ne constituent pas une offre ou sollicitation ni un conseil ou une recommandation de conclure une opération (conformément aux termes des présentes ou autrement). Tout prix indicatif, estimation ou commentaires exprimés dans ce document ont été préparés à partir de données, d'hypothèses et de paramètres reflétant de bonne foi notre compréhension ou selon vos spécifications et ne constituent pas un conseil de notre part. Les données, hypothèses et paramètres utilisés ne sont pas nécessairement les seuls qui pourraient avoir été raisonnablement retenus et aucune garantie ne peut être donnée concernant leur exactitude, exhaustivité ou pertinence. Aucune déclaration ou garantie n'est émise concernant la réalisation dans le futur des performances indicatives éventuellement exprimées dans le présent document ou la réalisation effective dans le futur des projections éventuellement effectuées ou des hypothèses formulées. Aucun employé ou agent de CSi, de Credit Suisse ou de toute société affiliée n'est autorisé à modifier ou compléter les termes des présentes autrement que sous la forme d'un écrit dûment signé par une personne habilitée et contresigné par vous. Dans le cas où une opération serait conclue, les présents termes seront remplacés par une confirmation formelle ayant valeur juridique.